

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient
présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) :
- Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) :
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) :
- Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur :
- Monsieur Yves SUBLON

N° CP/2019/024 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'approbation d'un projet de convention à conclure entre Pôle Emploi et le Département du Bas-Rhin pour la délégation de prescription de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) au Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'élargir sa capacité et ses outils d'accompagnement des entreprises et des bénéficiaires du RSA au travers de la prescription par le Département de périodes de mises en situation professionnelle ;
- décide de prendre en charge les cotisations au titre du risque accident du travail – maladie professionnelle pour les seuls BRSA qui bénéficieront d'une PMSMP dès lors que cette dernière est prescrite par un conseiller emploi du Département pour un montant maximum de 1 500 € pour l'année 2019 et de s'acquitter mensuellement de cette cotisation auprès de l'URSSAF Alsace ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre Pôle Emploi et le Département portant délégation de Prescription de Mise en Situation en Milieu Professionnel ;
- autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1120820-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19